

Les procédures d'orientation et d'affectation post-3^{ème}

Cette année un nouveau service en ligne est mis en place au niveau académique et national accessible via **Educonnect/ Scolarité services 2nd degré (compte Educonnect du responsable légal)**.

Les familles auront donc à saisir les vœux définitifs d'orientation et les vœux d'affectation avant le 30 mai.

Tout au long de la procédure, vous serez accompagnés par les Professeurs Principaux, par Mme la Psychologue de l'Education Nationale en charge de l'orientation (joignable aussi au Centre d'Information et d'Orientation) et Mme Principale.

Les familles qui rencontreraient des difficultés ou ne disposeraient pas des outils numériques nécessaires seront particulièrement accompagnées. *Pour toute difficulté notamment de connexion à Educonnect (oubli de compte, mots de passe, etc..) et autre problème d'accès au numérique, tous les membres de l'équipe de direction se tiennent à votre disposition.*

Les grandes dates de la procédure pour les familles :

Quand ?	Quoi ?	Comment ?
A partir du 07 avril	Consultation des offres de formation	www.toutatice.fr / Educonnect / Scolarité services 2 ^{nde} degré/ Affectation après la 3^{ème} . Guide ONISEP en ligne
Du 09 au 30 mai	Saisie des vœux définitifs d'orientation	www.toutatice.fr / Educonnect / Scolarité services 2 ^{nde} degré/ Orientation
	Saisie des vœux d'affectation	www.toutatice.fr / Educonnect / Scolarité services 2 ^{nde} degré/ Affectation après la 3^{ème} .
Après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre et pour le 11 juin dernier délai.	Consultation des réponses du conseil de classe. Réponse des familles : accord, désaccord. Si désaccord rencontre avec la cheffe d'établissement. Décision de la cheffe d'établissement.	www.toutatice.fr / Educonnect / Scolarité services 2 ^{nde} degré/ Orientation
Mardi 27 juin	Consultation des résultats de l'affectation par les familles	www.toutatice.fr / Educonnect / Scolarité services 2 ^{nde} degré/ Affectation après la 3^{ème} .
Du 27 juin au 05 juillet	Inscription en ligne dans les lycées	www.toutatice.fr / Educonnect / Scolarité services 2 ^{nde} degré/ Inscriptions
04 juillet à partir de 15h	Résultat second tour et inscription dans les lycées le 05, 06 et 07 juillet	

Les procédures d'orientation et d'affectation post-3^{ème}

1. Consultation des offres de formation du **7 avril au 9 mai** : Educonnect / Scolarité services 2^{nde} degré/ Affectation après la 3^{ème}.

Le **Guide ONISEP après la 3^{ème}** est aussi une source d'information essentielle pour connaître les formations proposées dans l'académie.

2. Saisie des vœux par les familles entre **le 9 au 30 mai**:

Pour toutes les familles pour lesquelles le projet sera plus incertain, un entretien aura lieu début mai soit par téléphone soit au collège si la situation le permet.

2.1 Saisie des vœux définitifs d'orientation : toujours 3 choix possibles.

Educonnect / Scolarité services 2^{nde} degré/ Orientation (voir document joint explicatif)

Conseil de classe du 3^{ème} trimestre : début juin, le conseil de classe émet une réponse sur les vœux d'orientation et la motive. La famille se connecte pour consulter la proposition du conseil de classe et donne sa réponse. S'il y a désaccord, un rendez-vous avec la cheffe d'établissement est obligatoire. Un entretien avec la PSY EN peut être sollicité et est recommandé.

2.2 Saisie des vœux d'affectation : faire des vœux d'établissements et de formation.

Educonnect / Scolarité services 2^{nde} degré/ Affectation après la 3^{ème}.

- 10 vœux possibles au sein de l'académie + 5 hors académie.
- **Le classement des vœux est important** car certaines formations sont très demandées et plus difficilement accessibles. Pour une demande en apprentissage, **toujours faire un vœu « de secours » dans un lycée professionnel.**
- **Pour des vœux en 2^{nde} générale et technologique.** Si l'élève demande un autre établissement que le lycée de secteur, J. GUEHENNO à priori (dérogation, formation ciblée et sélective, ...), **il faut placer quand même le lycée de secteur en dernier vœu.** C'est impératif pour s'assurer d'une affectation.
- **Pour une demande d'entrée en apprentissage** : la saisie dans AFFELNET ne dispense pas les familles d'effectuer une démarche vers le CFA dont les spécialités les intéressent. **Il est impératif de faire également des vœux en établissement scolaire au cas où le contrat d'apprentissage ne serait pas validé.**
- **Pour les demandes d'affectation en établissement privé, les familles doivent prendre contact auprès de ces établissements.**

Une fiche récapitulative des vœux effectués sera alors éditée par l'établissement.

3. **Les résultats de l'affectation seront accessibles aux familles : mardi 27 juin** : Educonnect / Scolarité services 2^{nde} degré / Affectation après la 3^{ème}.

Si aucune affectation n'est validée, un second tour sera possible, avec une liste supplémentaire et de nouveaux vœux entre le 29 et 30 juin sur les places restées vacantes (les résultats sont alors disponibles le mardi 04 juillet, et les inscriptions en LP le 05, 06 et 07 juillet). Si l'élève était en liste supplémentaire au 1^{er} tour il en garde le bénéfice en cas de désistement.

La Principale
Séverine ORCEL